



AVOCATS EUROPÉENS DÉMOCRATES  
ABOKATU DEMOKRATA EUROPARRAK  
EUROPÄISCHE DEMOKRATISCHE RECHTSANWÄLTE  
ADVOCATS EUROPEUS DEMOCRATES  
ABOGADOS EUROPEOS DEMOCRATAS  
AVVOCATI EUROPEI DEMOCRATICI  
EUROPESE DEMOKRATISCHE ADVOKATEN  
EUROPEAN DEMOCRATIC LAWYERS

## TUNISIE : DEFENSE DE LA DEFENSE

Les atteintes réitérées aux Droits de l'Homme en Tunisie ne diminuent guère. Le régime de Ben Ali, en place depuis 1987 et constamment réélu depuis 1989 avec plus de 95% des voix lors de chaque élection présidentielle, se caractérise par la répression à l'encontre de toute opposition. Journalistes, activistes sur la toile et défenseurs de Droits de l'Homme sont constamment intimidés et entravés dans leur dénonciation de la situation. En mai 2006, la tenue du Congrès de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme a été empêchée par les forces de police qui ont assiégé le congrès et ont clos l'accès avec des barrières. Les délégués tunisiens ainsi que les observateurs internationaux venus participer au congrès ont été molestés par les forces de l'ordre.

À côté de la censure et de la limitation de la liberté d'expression, le contrôle du système judiciaire et la persécution des avocats sont les plus importants piliers de la répression étatique en Tunisie. D'après les déclarations d'organisations de défense des Droits de l'Homme, la justice est l'objet d'une manipulation du pouvoir tunisien, qui l'instrumentalise pour contrer les activités de défense des droits de l'Homme

Les avocats constituent le noyau dur de la défense des Droits de l'Homme en Tunisie. Le Barreau apparaît comme l'un des rares îlots de liberté qui subsistent dans le pays. Le Bâtonnier et les membres du Conseil de l'Ordre sont élus à la suite d'élections libres et l'Ordre des avocats défend les libertés individuelles, dénonce les violences policières et les conditions de détention inhumaines et s'élève régulièrement contre les manifestations de dépendance de l'autorité judiciaire à l'égard de l'Exécutif. Le harcèlement des avocats actifs dans le domaine des Droits de l'Homme est inquiétant. Un grand nombre d'avocats font l'objet de pressions professionnelles et de surveillance policière. En effet, ces défenseurs et parfois même leurs familles, subissent des attaques physiques, leurs lignes téléphoniques sont sur écoute, ils sont suivis, leurs bureaux sont saccagés et ils se voient souvent refuser l'accès à leurs clients ou à leurs dossiers, ce qui les rend incapable d'assurer une défense satisfaisante.

## Le cas de Mohammed Abbou

L'avocat tunisien Mohammed Abbou, connu comme activiste politique et défenseur des droits de l'homme, est incarcéré depuis le 1er mars 2005 à la prison de Kef pour la publication d'une tribune sur Internet en août 2004, dans laquelle il dénonçait les conditions de détention en Tunisie.

Il a été condamné à une peine de trois ans et six mois de prison ferme par la 4ème Chambre correctionnelle du tribunal de première instance de Tunis dans le cadre de deux affaires jugées le même jour. La première affaire porte sur la "publication d'écrits de nature à troubler l'ordre public" et sur la "diffamation d'instances judiciaires" suite à la publication d'un article en août 2004 dans lequel Mohammed Abbou comparait les conditions de détention dans les prisons tunisiennes à celles de la prison d'Abou Ghraib en Irak. La deuxième affaire a été ajoutée la semaine dernière et est relative à une plainte pour violences déposée par une avocate en juin 2002, suite à une altercation entre celle-ci et Mohammed Abbou.

Mohammed Abbou, ancien dirigeant de l'Association des jeunes avocats (AJA), membre du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT) et de l'Association internationale pour le soutien des prisonniers politiques (AISSP) a entamé une grève de la faim depuis le 11 mars 2006 pour protester contre ses conditions de détention qui se sont aggravées depuis le 2 mars 2006, date à laquelle de nombreuses personnes se sont rassemblées devant la prison de Kef, malgré l'interdiction de la police et de la garde nationale.

## La position de l'AED

En tant qu'organisation professionnelle, l'association des **Avocats Européens Démocrates** s'est donnée pour objet, sur le plan international, de faire respecter les droits de la défense et notamment de préserver l'intégrité physique ainsi que les libertés politiques des avocats. Nous dénonçons fortement le harcèlement dont continue d'être victime M. Mohamed Abbou et souhaitons que l'Etat tunisien mette un terme à cette situation insupportable.

Ainsi, l'AED appelle les autorités tunisiennes à respecter la liberté d'expression, garantir le droit à un procès équitable en Tunisie et à respecter leurs obligations internationales en matière d'indépendance du pouvoir judiciaire conformément aux dispositions des instruments internationaux applicables en la matière.